



ARRETE N° 2023 - 77

**PORTANT DESIGNATION DES CANDIDATS ADMIS A
PRENDRE PART AU CONCOURS D'AUXILIAIRE DE
SOINS TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
*Spécialité Aide Médico-psychologique***

Session 2023

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort,

VU

- ✚ la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- ✚ la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- ✚ le décret du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53,
- ✚ le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,
- ✚ le décret n° 92-866 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux,
- ✚ le décret n° 93-398 du 18 mars 1993 relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de soins territoriaux,
- ✚ décret n° 2008-315 du 4 avril 2008 portant modification du décret n° 93-398 du 18 mars 1993 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des assistants territoriaux socio-éducatifs, des éducateurs territoriaux de jeunes enfants, des moniteurs-éducateurs territoriaux, des agents sociaux territoriaux, des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, des puéricultrices territoriales, des infirmiers territoriaux, des rééducateurs territoriaux, des auxiliaires de puériculture territoriaux, des auxiliaires de soins territoriaux et des assistants territoriaux médico- techniques
- ✚ l'arrêté n° 2023-31 du 14 avril 2023 portant ouverture d'un concours d'auxiliaire de soins principal territorial de 2^{ème} classe,
- ✚ l'arrêté n° 2023-76 du 31 juillet 2023 portant désignation des membres du jury du concours d'auxiliaire de soins principal territorial de 2^{ème} classe, spécialité aide médico-psychologique,

ARRETE

Article 1

Les candidats admis à prendre part à l'épreuve d'admission du concours d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe, spécialité aide médico-psychologique, session 2023 listés ci-après :

1. Ludvine KOMBO
2. Annabelle PERRET
3. Géraldine SCHUEBER
4. Magaly VAUTRIN

Article 2

Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort, sera transmise à Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort.

Fait à BELFORT, le 31 juillet 2023

Pour le Président, le Président Délégué

Eric KOEBERLÉ